


# Une mère à nouveau jugée à Caen pour non-présentation d'enfant

 [tendanceouest.com/actualite-252831-une-mere-a-nouveau-jugee-a-caen-pour-non-presentation-d-enfant.html](http://tendanceouest.com/actualite-252831-une-mere-a-nouveau-jugee-a-caen-pour-non-presentation-d-enfant.html)



## Le père n'a plus vu son enfant depuis le mois d'août 2017 © Photo d'illustration

Le 24 novembre 2017 à 10:35

Par : Joëlle Briant

En janvier 2017, une quadragénaire comparait devant le tribunal de grande instance de Caen (Calvados) pour non-présentation d'enfant à son père, un week-end dur deux et la moitié des vacances. Après délibéré, une garde alternée avait été prononcée, ce que la femme n'a pas respecté.

Mercredi 22 novembre 2017, pour la deuxième fois en un an, une femme a été jugée par le tribunal de grande instance de Caen (Calvados) pour non-présentation d'enfant à une personne ayant le droit de le réclamer.

### L'enfant aurait été frappé par son père

[Malgré la décision de justice de garde alternée](#) (respectée jusqu'en août 2017), l'enfant âgé de 6 ans, de nouveau, n'est plus présenté à son père. À cette date, la mère lui envoie un SMS : *"L'enfant ne veut plus venir avec toi car il semblerait que tu l'as frappé plus de trente fois, a-t-il dit. Je ne te juge pas, j'attends le résultat de l'enquête"*

Devant cette accusation, l'homme s'insurge affirmant n'avoir jamais levé la main sur son enfant. *"Elle a trouvé tous les moyens possibles pour m'éloigner de lui"*

### **"Elle considère que les mères ont tous les droits"**

L'avocat de la partie civile parle d'acharnement, la femme ayant de plus déménagé et changé l'enfant d'école, sans en prévenir le père, rendant ainsi la garde alternée impossible. *"Elle considère que les mères ont tous les droits mais c'était il y a vingt ans !"* Des dommages et intérêts de 1 500 euros sont sollicités ainsi que 800 euros de frais de justice.

L'affaire a été mise en délibéré au mercredi 13 décembre 2017.